



PRIX DE L'ABONNEMENT :

DÉPARTEMENT, six mois. . . 7 >
REMIREMONT, six mois. . . 6 50
FRANCE, un an. 45 >

ANNONCES

La ligne : { Judiciaires. . . 40 c.
Ordinaires. . . 20 c.
Réclames . . . 25 c.

LE PEUPLE VOSGIEN

JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE. Vendredi, 24 Août 1850.

On s'abonne : — à Rambervillers, chez le citoyen MEJEAT, limonadier ; — à Bruyères, chez le citoyen HENRI CLAUDEL ; — à Mirecourt, chez le citoyen ROLLIN-L'ÉCOLE ; — à Dompaire, chez le citoyen L. GUYOT, brasseur ; — à Saint-Dié, chez le citoyen DUBOIS, brasseur ; — à Gérardmer, chez le citoyen GUERY, notaire ; — à Remiremont, chez le citoyen MOUGIN, imprimeur ; — à Neufchâteau, chez le citoyen CHAFFAUT, limonadier ; — à Corcieux, chez le citoyen QUILLOT, notaire.

LE PEUPLE VOSGIEN

PARAIT LES MARDI ET VENDREDI.

S'adresser, pour ce qui concerne la rédaction et l'administration, au bureau du journal, à Remiremont.

Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

AVIS.

Nous prévenons nos abonnés en retard de plus d'un trimestre, que nous disposons sur eux en augmentant le prix de leur abonnement de 0,15 cent.

Les exigences de la nouvelle loi sur le timbre et les frais de recouvrements que nous avons bien voulu supporter jusqu'ici, nous mettent dans la nécessité de tirer sur eux pour six mois.

Le prix des abonnements aux journaux doit toujours être payé d'avance, c'est à tort que plusieurs abonnés ont refusé d'acquitter leur mandat, prétextant que leur abonnement n'était pas expiré.

Les pertes que nous ont occasionnées ces refus de paiement ont été trop considérables, pour que nous nous exposions de nouveau, en ne prenant pas ces précautions.

A nos lecteurs.

Nous suspendons aujourd'hui la publication du roman de Schinderhans, pour donner place à un feuilleton politique dont le sujet emprunte aux circonstances actuelles une grande importance et qui mérite de fixer l'attention sérieuse de nos lecteurs, aussi bien par son esprit d'apropos rétrospectif, que par la finesse de sa rédaction.

Nous reprendrons Schinderhans dans notre prochain numéro.

FEUILLETON DU PEUPLE VOSGIEN.

A PROPOS DU VOYAGE DU PRÉSIDENT,

Bon voyage, cher président.
(Air connu.)

À l'heure où nous écrivons, M. Louis Bonaparte court les grandes routes; il va de ville en ville recevoir les congratulations de commande et les hommages fraternelles de ces mêmes fonctionnaires qui ont successivement encensé la monarchie de juillet et la République de février, Ledru-Rollin et Cavaignac; qui demanderaient à baiser les bottes des Cosaques, nous ramenant Henri V, si la France devait subir l'humiliation d'une troisième invasion. Allez, prince, allez! parcourez jusqu'au bout le chemin qu'ont suivi vos devanciers, et surtout n'oubliez pas, en passant à Strasbourg, de rendre une visite à cette célèbre caserne où votre petit chapeau et vos bottes à l'écuycère devinrent la proie d'un irrespectueux caporal.

Notre département, dit-on, n'aura pas l'honneur de contempler vos augustes traits; il ne pourra vous exprimer toute la joie qu'il a ressentie en apprenant le rétablissement de l'impôt des boissons, les 500 mille francs de douane alloués à la duchesse d'Orléans, l'expédition contre la République romaine, et le vote de cette fameuse loi qui prive de leurs droits de citoyens un bon tiers des électeurs vosgiens, ceux-là précisément qui, au 10 décembre 1848, vous donnèrent leurs voix pour la présidence, pensant qu'avec vous tous leurs maux étaient finis, et qu'à l'ombre de votre nom l'âge d'or allait renaître. Nous ne pourrions contempler à vos côtés

Remiremont, le 25 Août 1850.

Projet d'association de secours mutuels.

Nous recevons de nos amis d'Epinal la communication suivante :

Partout, en ce moment, se fondent des associations de secours mutuels.

Epinal, ville essentiellement républicaine, ne saurait rester plus longtemps en dehors de ce mouvement qui tend à substituer la puissance bienfaisante de la solidarité et de la mutualité aux misères de l'isolement et de l'égoïsme.

Aussi est-ce dans le but de doter notre ville d'une institution de ce genre qu'après nous être entourés de tous les documents, de tous les renseignements possibles, après avoir consulté les sociétés de Lunéville, de Nancy, de Metz, nous venons proposer à nos concitoyens le projet d'une société semblable.

Nous avons emprunté nos statuts, sauf quelques légères modifications, à la société fraternelle de Lunéville, dont l'existence a déjà rendu tant de services.

Quoique fondée à peine depuis deux ans, cette société compte déjà 254 membres.

Pour donner une idée de sa situation et du bien qu'elle est appelée à faire, nous nous contenterons d'extraire ces quelques lignes de compte-rendu de la séance publique du 9 juin 1850.

Total de la recette. 2,622^f 72^c

DÉPENSES.

1° 385 journées de maladies.	385
2° Médicaments et bains.	488
3° Honoraires des médecins.	160
4° Frais généraux	185 25

Total. 948^f 25^c

Reste en caisse au 31 mai 1850. 1,704 47

Tous ceux qui liront nos statuts avec attention s'apercevront facilement que ce n'est pas ici une société faisant l'aumône; mais une association d'hommes libres qui s'appuient les uns sur les autres et luttent ensemble contre la mauvaise fortune.

Certes, nous sommes loin de médire des sociétés de

cet entourage élyséen, que M. Barrot, votre ex-premier ministre, a osé caractériser d'une épithète si peu flatteuse et si peu parlementaire; nos paisibles gendarmes ne pourront remercier leur illustre chef M. d'Hautpoul de l'insigne honneur qu'il a voulu leur faire en les transformant en mouchards politiques, en surveillant des fonctionnaires dont ils dépendent. Mais forcés que nous sommes de laisser ce bonheur à nos voisins, nous tâcherons du moins de nous consoler en reportant nos souvenirs vers les temps peu éloignés encore, où les souverains ne dédaignaient pas de visiter nos montagnes, où Louis-Philippe lui-même, à l'apogée de sa courte et trompeuse prospérité, vint s'asseoir à nos foyers, le sourire à la bouche, la main tendue vers les mains de la multitude qui se pressait à sa rencontre.

Qui sait si, dans cette excursion au arrière, nous ne trouverons pas quelques enseignements profitables, quelques rapprochements inattendus? L'histoire du passé n'est-elle pas la leçon du présent, quelquefois même la prophétie de l'avenir?

Ainsi que M. Bonaparte, Louis-Philippe aimait à voyager, à visiter ses peuples, comme on disait autrefois. Ce fut au mois de juin 1831 qu'il parcourut nos départements de l'Est, tous frémissants encore de l'enthousiasme que la révolution de juillet avait réveillé dans ces patriotiques contrées.

Dès le 5 juin, l'arrivée de Louis-Philippe avait été annoncée officiellement dans les Vosges et y avait excité cette sorte d'agitation impatiente qui, d'ordinaire accompagne l'attente d'un grand événement. La Sentinelle des Vosges, journal d'opposition qui se publiait alors à Epinal, et qui n'avait pas épargné son acerbe critique aux premiers actes du gouvernement de juillet, céda elle-même à l'entraînement

bienfaisance dont nous reconnaissons la nécessité, mais si notre but est le même, nos moyens sont différents.

Dans l'association fraternelle de secours mutuels, tous les sociétaires sont égaux; tout membre, obligé par le sort de faire valoir son titre, exerce un droit en puisant selon ses besoins dans la caisse commune, mais ne reçoit pas la charité.

Il est facile de voir aussi qu'il s'agit ici de moraliser l'homme, de relever sa dignité, de l'habituer à ne voir que des frères dans ses semblables, et d'échapper en même temps aux inconvénients de la charité, toujours humiliante pour celui qui la reçoit.

Pour atteindre notre but, nous voulons que la politique reste entièrement étrangère à notre association, et nous serions désespérés qu'ont vit dans ce projet aucune arrière-pensée de pression électorale.

Tous les citoyens, sans distinction de couleur politique, y seront donc admis suivant les conditions posées dans les statuts.

Conformément à l'article 4, des listes d'adhésion sont déposées à Epinal.

- | | | |
|---|---|--|
| Pour la petite ville, chez les citoyens : | } | VADET neveu, fabricant de papiers peints, rue Rualménil, 45. |
| | | FONDREYAGE, marchand miroitier, rue Léopold-Bourg. |
| Pour la grande ville, chez les citoyens : | } | DUBOIS frères, serruriers-marchands de fer. |
| | | THOMAS (Prosper), rue de Dognéville. |

Les adhérents sont priés, en donnant leur signature, de verser un franc pour le premier mois de la cotisation.

Une rénnion générale des adhérents aura lieu le 4^{er} dimanche qui suivra le 30 septembre, afin de constituer définitivement la société.

Nous aurions voulu publier dans toute leur étendue les statuts de l'association de secours mutuels d'Epinal, mais cela nous est matériellement impossible; les exigences de la nouvelle loi sur la presse ne nous ont même pas permis de les faire paraître dans un supplément, le temps nous ayant man-

« Une fête se prépare dans nos murs, écrivaient les rédacteurs de ce journal, à la date du 15 juin; Louis-Philippe y est attendu avec une vive impatience.

» On ne saurait le nier, nous remarquons en cette circonstance une sorte de sollicitude parmi nos compatriotes; ils sont désireux de voir le premier citoyen de France; ils veulent connaître par eux-mêmes tout ce qu'il y a de différence entre un tel chef de gouvernement et ceux qui l'ont précédé jusqu'aujourd'hui; aussi le roi des Français fixe-t-il en ce moment toute l'attention des Vosgiens; ils connaissent ses titres à leur confiance; ils savent apprécier et le mérite, et la conduite, et la position du roi-citoyen.

» Vosgiens, dans quelques jours le roi-citoyen sera au milieu de vous; il vient étudier les intérêts et les besoins du peuple, il vient recueillir vos vœux; nous devons lui faire connaître la vérité; son caractère franc et national doit nous inspirer, à son égard, cette confiance à laquelle il a droit, et sans laquelle il ne pourrait réussir dans les projets que son dévouement à la chose publique lui a suggérés.

Louis-Philippe partit de Nancy le 15 juin, à midi, pour venir à Epinal. Il était accompagné de ses fils, les ducs d'Orléans et de Nemours, des maréchaux Soult et Gérard, de M. d'Argout, ministre du commerce, des généraux Athalin, Baudrant et Delort, du baron Fain, secrétaire particulier du cabinet et d'un nombreux état-major. A la limite du département des Vosges, au-dessous de Socourt, un arc-de-triomphe frappa les regards du royal voyageur, sous cette porte triomphale l'attendaient M. Siméon, préfet des Vosges, M. le général Meuziau, commandant le département, et M. Colard, sous-préfet de l'arrondissement de Mirecourt. Non loin de là flottaient les banderoles tricolores d'une compagnie de lanciers, composée des enfants de Charmé,

qué pour nous approvisionner de papier timbré Nous devons pour aujourd'hui nous borner à mettre sous les yeux de nos lecteurs les principaux articles de ces statuts, ceux qui peuvent faire le mieux apprécier l'utilité de l'institution qui nous occupe et l'esprit de haute moralité dont sont animés ceux qui en ont conçu le projet.

Les statuts de la société fraternelle de prévoyance et de secours mutuels d'Epinal sont sous presse, on les trouvera dès qu'ils seront imprimés, chez les citoyens chargés de recevoir les adhésions des souscripteurs.

Voici l'extrait de ces statuts :

ART. 1^{er}. La Société a pour objet la création d'un fonds de ressources, destiné à procurer des secours à ses membres en cas de maladies ou de blessures.

Elle se propose d'assurer à ses membres une honorable indépendance, en excitant une noble et constante émulation pour le travail, l'ordre, l'économie, la prévoyance, les bonnes habitudes.

Elle tend à resserrer par le lieu volontaire de la solidarité les hommes placés dans les diverses positions de la société, et à stimuler les sentiments de fraternité qui doivent unir et rapprocher tous les citoyens.

ART. 2. La Société prend le titre de Société fraternelle de Prévoyance et de Secours mutuels d'Epinal.

ART. 3. Elle appelle à concourir à son œuvre tous les citoyens amis de l'humanité et du progrès.

ART. 4. La Société commencera au 1^{er} septembre 1850. Elle accorde le titre de fondateurs à tous les citoyens âgés de moins de 55 ans et de plus de 21 ans qui adhéreront aux présents statuts jusqu'au 30 septembre inclusivement.

Les noms des fondateurs seront inscrits sur un tableau placé dans la salle des réunions.

ART. 8. La Société admet dans son sein tous les citoyens, quels que soient leur religion et leur état, pourvu qu'ils remplissent les conditions déterminées par les présents statuts.

ART. 9. Pour être admis à faire partie de la Société, il faut :

Être Français et avoir son domicile dans la commune depuis plus d'un an;

Être âgé de plus de 21 ans et de moins de 45 ans;

Être valide et avoir un moyen d'existence;

Être présenté par deux membres de la Société et faire un noviciat de trois mois.

Cependant, le fils d'un sociétaire décédé, âgé de 18 ans, a la faculté d'être admis sans noviciat, s'il se présente dans l'année du décès de son père.

ART. 10. Pendant son noviciat, le candidat est soumis à la surveillance de la Société, qui doit s'assurer de sa moralité, de l'état de sa santé et subir la visite des médecins de la Société.

Pendant son noviciat, le candidat doit, sous peine d'exclusion, comme il est dit article 17, déclarer s'il a eu des affections chroniques, périodiques ou sujettes à retour.

Le noviciat date du jour de la visite du jury médical.

A l'expiration du noviciat, le conseil d'administration prononce le rejet ou l'admission du candidat.

ART. 15. L'admission ou le rejet d'un candidat est prononcé par le conseil d'administration, en séance, à

lesquels à la vue du roi, se mirent gravement en bataille. Après avoir passé la revue de ces petits soldats, et fait compliment à leur capitaine de douze ans de la belle tenue de sa troupe, Louis-Philippe continua sa route vers Charmes. Il descendit à la mairie de cette ville, y reçut les félicitations empreintes des autorités, puis monta à cheval pour passer en revue les gardes nationales du canton et celles de l'arrondissement de Mirecourt. 5,000 hommes environ défilèrent devant le roi-citoyen et firent, au récit de l'historiographe officiel, éclater en sa présence le plus vif enthousiasme.

« Dans le trajet de Charmes à Epinal, rapporte à son tour la Sentinelle des Vosges, Louis-Philippe jouit d'un spectacle bien cher à son cœur français; il vit toutes les populations se porter sur son passage, et l'accueillir avec les témoignages du plus grand intérêt. »

Il était 7 heures et demie du soir lorsque le roi arriva à Epinal; cent et un coups de canon saluèrent son arrivée. Le temps était magnifique, la foule immense. M. Pellicot, maire d'Epinal entouré de ses adjoints, de son conseil municipal et des maires des arrondissements de Remiremont et d'Epinal, le reçut à l'entrée de la ville.

« Sire, lui dit-il, le corps municipal d'Epinal vient vous offrir les hommages d'une population amie de la liberté, de l'ordre et des lois. Elle accueillit avec enthousiasme la révolution de juillet, résultat d'un pacte brisé. Elle applaudit avec toute la France à l'avènement de V. M. au trône qui vous était offert; mais elle tressaillit de joie en vous voyant accepter le nom de roi-citoyen. En vous unissant à la nation, vous avez rendu le trône inébranlable, et les cœurs ni les bras ne manqueraient pas ici s'il s'agissait de le défendre. »

Louis-Philippe qui, à la vue du maire était descendu de voiture, répondit gracieusement que depuis longtemps il

la majorité absolue des suffrages des membres présents, sans qu'il soit tenu de motiver sa résolution.

ART. 16. Cesseront de faire partie de la Société, sans pouvoir prétendre à aucun remboursement :

1^o Celui qui n'a pas payé, dans les délais prescrits par les statuts, les cotisations et amendes dont il était redevable;

2^o Celui qui se pourvoit dans les tribunaux contre une décision de l'assemblée générale ou du conseil d'administration;

3^o Celui qui est reconnu en avoir imposé par de fausses déclarations pour se faire admettre; qui a caché ou n'a pas fait connaître pendant son noviciat une maladie soit chronique, soit périodique, soit sujette à retour, ou des plaies incurables dont il était atteint avant son admission;

4^o Celui qui a détourné à son profit des fonds de la Société, ou s'est fait accorder des secours par supercherie;

5^o Celui dont la conduite et les mœurs sont notoirement déréglées;

6^o Celui qui est reconnu avoir injustement et méchamment fait exclure un de ses co-sociétaires.

7^o Les membres de la Société qui sont condamnés à des peines, mêmes correctionnelles, pour des faits contraires à la probité ou à l'honneur.

ART. 19. Le fonds de ressources se compose ainsi qu'il suit :

1^o Des cotisations mensuelles, qui sont fixées à 1 fr., exigibles le dernier jour de chaque mois;

2^o Des amendes qui pourront être infligées suivant ce qu'il sera dit ci-après;

3^o Des intérêts des fonds placés;

4^o Et des dons qui pourront être faits par des amis de l'humanité.

ART. 21. Le sociétaire malade ou blessé, reçoit pour les indispositions qui durent moins de quatre jours, la visite du médecin, les médicaments et les bains.

ART. 22. Après ce terme, le sociétaire dont la maladie se prolonge a droit à des secours pécuniaires réglés de la manière suivante :

1 franc par jour pour les trois premiers mois.

80 centimes par jour du 4^e au 6^e mois révolus.

50 centimes jusqu'à y compris le douzième.

ART. 25. Si, à l'expiration du douzième mois, le sociétaire n'est pas guéri, il reçoit 25 cent. par jour jusqu'à son rétablissement.

ART. 29. La Société n'accorde aucun secours pour les maladies causées par la débauche ou l'intempérance, ni pour les blessures reçues dans une rixe, lorsqu'il est prouvé que le sociétaire était l'agresseur.

ART. 30. La Société se charge des frais d'inhumation du sociétaire et donne à la veuve une somme de 30 fr. pour subvenir à ses premiers besoins.

ART. 42. La Société a des visiteurs attachés à chacun des quartiers de la ville. Ils sont choisis par le président en assez grand nombre pour qu'il y en ait au moins un pour trente sociétaires.

avait appris à apprécier les populations des Vosges, et qu'à chaque pas qu'il faisait dans ce département, il était heureux de retrouver de vieux soldats de Jemmapes et de Valmy. « Dites-bien à tous vos administrés, dit le roi en terminant, que liberté, indépendance, et en même temps ordre public, sans lesquels les sociétés ne peuvent exister longtemps, seront toujours ma devise de prédilection. — Je désire régner pour le bonheur du peuple français; c'est à l'école du malheur que j'ai puisé de grandes leçons que je désire mettre à profit pour consolider la liberté et l'indépendance de la nation. »

Ce discours mielleux, dont les promesses devaient être complètement démenties par les faits, excita les applaudissements de la foule qui se pressait autour de ce cortège royal, et qui était avide de contempler les traits et l'urbanité du roi-citoyen et des princes ses fils. Les cris de: Vive le roi! Vivent les princes français! se firent entendre dans tous les rangs. (Sentinelle des Vosges, numéro du 18 juin 1851.)

Immédiatement après cet échange de courtoisies, le roi et les princes montèrent à cheval, et firent leur entrée dans la ville, qu'ils traversèrent dans toute sa longueur au milieu d'une double haie de gardes nationaux. Les couleurs nationales flottaient à toutes les fenêtres; l'air retentissait d'acclamations. De jeunes sapins, entrelacés de guirlandes, avaient transformé en berceaux de verdure les rues par où devait passer la cour citoyenne. Il n'était pas jusqu'aux plus laides masures qui, sous le badigeon municipal, n'eussent pris un air de fête. Tant il est vrai que les yeux des rois ne sont pas faits pour voir la réalité!

Mille fois arrêté dans sa marche par les ondulations de la foule et l'échange des proverbiales poignées de main, le cortège parvint enfin à l'hôtel de la préfecture. Le roi fut

Les visiteurs servent d'intermédiaire entre la Société et les malades.

Les visiteurs doivent, toutes les fois qu'ils se présentent chez un malade, signer sa feuille de visite.

Ils s'assurent si le malade se conforme aux dispositions des statuts et des règlements, et s'il observe les prescriptions des médecins. Ils redoublent surtout de surveillance lorsque la maladie approche de son terme.

ART. 62. Toutes les infractions aux présents statuts seront punies d'une amende.

ART. 63. Ainsi, peut être condamné à une amende de 25 c. celui qui laisse passer le jour de recette sans verser sa cotisation.

Cette amende peut être augmentée de 50 cent. pour celui qui laisse écouler deux mois après l'échéance sans payer.

S'il laisse écouler le 3^e mois, la radiation peut être prononcée.

A la séance de l'assemblée nationale du 26 septembre 1848, après la vérification des pouvoirs, le président proclama l'admission du citoyen Louis-Napoléon Bonaparte. Aussitôt, le nouveau représentant demande la parole et prononce, au milieu du plus profond silence, le discours suivant :

« J'ai besoin d'exposer ici hautement et dès le premier jour où il m'est permis de siéger parmi vous, les vrais sentiments qui m'animent. Après trente-quatre années de proscription et d'exil, je retrouve enfin ma patrie et tous mes droits de citoyen!

» La République m'a fait ce bonheur. Que la République reçoive mon serment de reconnaissance et de dévouement, et que les généreux patriotes qui m'ont porté dans cette enceinte soient certains que je m'efforcerai de justifier leurs suffrages en travaillant avec vous au maintien de la tranquillité, et au développement des institutions démocratiques que le peuple a droit de réclamer.

» Longtemps je n'ai pu consacrer à la France que les méditations de l'exil et de la captivité; aujourd'hui la carrière où vous marchez m'est ouverte. Recevez-moi dans vos rangs, mes chers collègues, avec le sentiment d'affectueuse confiance que j'y apporte. Ma conduite, toujours inspirée par le devoir, toujours animée par le respect de la loi, ma conduite prouvera, à l'encontre des passions qui ont essayé de me noircir, pour me proscrire encore, que nul ici, plus que moi, n'est résolu à se dévouer à la défense de l'ordre et à l'affermissement de la République. »

Qu'on se le dise.

Voyage du président de la République.

Toutes les préoccupations du moment sont pour la promenade d'essai entreprise par M. Louis Bonaparte, dans les départements de l'Est. Il faut bien que nous en parlions encore. Heureusement que ce voyage touche à sa fin et qu'une fois rentré à l'Élysée le prince n'occupera plus guère que ces marmitons et ses rédacteurs du Constitutionnel et du Pouvoir.

reçu dans le grand salon, par le préfet, entouré de ses conseillers et des sous-préfets. Il lui fallut subir de rechef, ces banales congratulations, fléau et danger à la fois, de tout pourvoir naissant, mais qui, pour le roi-citoyen, étaient une occasion de donner un libre cours à sa loquacité naturelle.

Ce fut M. Siméon qui, en sa qualité de premier magistrat du département, ouvrit la marche, en présentant au roi les membres du conseil de préfecture et les sous-préfets. Les paroles que Louis-Philippe adressa à ces fonctionnaires reçurent des événements postérieurs une portée singulièrement prophétique.

« Rien n'est plus important, leur répondit le roi, que de s'abstenir totalement de ces fraudes par lesquelles on a détruit tant d'administrations. C'est ce même système qui a renversé le gouvernement déchu. Il faut que l'administration montre partout de la loyauté et de la droiture, et surtout que, sous aucun prétexte, elle ne se mêle jamais de ce qui ne la regarde pas, car elle doit toujours respecter l'indépendance individuelle de tous les Français. C'est sous ces conditions que je suis arrivé au trône, et je les maintiendrai sincèrement et loyalement. »

M. de Lasalle, président du tribunal de Saint-Dié, vint ensuite protester de l'attachement de ce tribunal à la personne du roi et du dévouement des magistrats de son arrondissement à la monarchie constitutionnelle.

Les autorités civiles s'étant retirées, les corps d'officiers des gardes nationales du département furent introduits, à leur tête marchait M. Deblaye, commandant du bataillon d'Epinal; arrivé près du roi, il lui adressa la parole en ces termes :

« Sire, interprètes de la garde nationale des Vosges,

Dans notre dernier numéro, nous avons laissé M. le président sur la route de Lyon. Les circonstances qui avaient signalé son passage dans toutes les villes précédentes se sont reproduites à Lyon dans une proportion relative à l'importance de cette cité. Le peuple a continuellement crié *vive la République*, les réactionnaires, Henriquinquistes ou Philippistes, *vive le président*, et les fonctionnaires, *vive Napoléon*; quant au cri de *vive l'Empereur* il n'a guère été proféré que par les *voyous* de la société du *Dix-décembre*, ou par quelques vieux débris de l'armée impériale et dans la bouche de ces derniers, ce cri n'exprime certainement pas le désir ridicule de voir le grand homme parodié par son neveu.

Un discours prononcé par M. Bonaparte, dans lequel il a parlé tout à la fois de son *abnégation* et de sa *persévérance*, a servi pendant trois jours de texte aux commentaires de tous les grands journaux, qui se sont occupés ensuite d'un mot prêté par le récit du *Constitutionnel* à un ouvrier lyonnais: « Non certes, il n'aura pas besoin de faire des coups d'Etat, aurait dit cet ouvrier, ÇA IRA TOUT SEUL! »

Dans notre modeste sphère nous n'attachons pas autant d'importance aux faits et gestes du *prince-président* ou de ses amis plus ou moins apocryphes, mais ce que nous considérons comme un fait capital, c'est que partout où passe M. Bonaparte le sentiment démocratique domine et se révèle énergiquement dans toutes les manifestations, en dépit des manœuvres coupables employées par la plupart des fonctionnaires pour travestir l'opinion publique et exploiter la crédulité vaniteuse du chef temporaire du gouvernement.

De Lyon le président s'est rendu à Lons-le-Saulnier, où les cris de: *Vive la République!* ne l'ont pas plus égarné que partout ailleurs. Le 18 il arrivait à Besançon flanqué du général Castellane. Le courage de ce guerrier a été cause d'un incident assez grotesque: la vile multitude ayant crié un peu trop fort *vive la République* autour du cortège présidentiel, à son arrivée au bal de la Halle, M. Castellane, qui se croyait menacé, a tiré sa bouillante épée; la panique a bientôt gagné l'état-major ainsi que la troupe; on vit alors briller des sabres et des baïonnettes; les cris redoublèrent, dit le *Démocrate franc-comtois* à qui nous empruntons ces détails, le désordre était au comble; tout était mêlé, généraux, soldats, peuple, gendarmes. Enfin, le cortège, après de longs efforts, parvint à pratiquer une brèche dans cette muraille vivante; il gagna une des issues et quitta la Halle en toute hâte.

La place nous manque pour nous arrêter plus longtemps à Besançon, constatons seulement que, d'après tous les renseignements que nous avons pu recueillir, nulle part l'enthousiasme républicain n'a éclaté avec plus d'ensemble et de spontanéité. Le département du Doubs vient de racheter à nos yeux le tort d'avoir produit le jésuite Montalembert.

Les récits des journaux et des correspondances qui nous sont parvenus ne vont pas plus loin que Besançon; nous serions donc forcé d'y laisser aussi M. le président, si plusieurs voyageurs venant de Mulhouse ne nous avaient raconté son passage dans cette dernière ville.

Là encore, la chimère impériale, après laquelle on

nous venons protester en son nom d'un attachement inviolable au roi-citoyen, à sa dynastie nationale, à la liberté. Vous pouvez compter sur elle pour la défense du trône constitutionnel, où vous a élevé la volonté du peuple français, et auquel se rattache l'indépendance de la patrie.

Liberté, ordre public, est la devise inscrite sur ses drapeaux, elle y sera toujours fidèle. *Vive le roi! Vive la liberté!*

Le roi répondit que c'était toujours avec un nouveau plaisir qu'il accueillait les sentiments et les vœux des gardes nationaux, qu'il avait combattu à Jemmapes et à Valmy avec ceux des Vosges, et que c'était particulièrement sur eux qu'il comptait pour faire respecter l'indépendance et la liberté de la France, si les circonstances l'exigeaient.

Louis-Philippe avait habilement touché une corde toujours prête à vibrer dans le cœur des Vosgiens; aussi ses dernières paroles furent-elles accueillies par des cris enthousiastes et répétés de: *Vive le roi! Vivent les princes français!*

Mais laissons parler le journal que nous avons déjà cité: « S. M. s'est mise à table à 9 heures du soir, elle a fait prendre place au banquet à beaucoup de maires et d'officiers supérieurs de la garde nationale. . . . »

« S. M. s'est ensuite rendue avec ses fils, à un beau bal qui leur a été offert par la ville; M. le duc d'Orléans portait l'uniforme du 1^{er} régiment de hussards, dont il est colonel; il se faisait remarquer par sa grâce, sa bonne tournure et son amabilité. M. le duc de Nemours était revêtu du nouvel uniforme des lanciers; sa coiffure à la polonoise excitait dans tous les cœurs une vive sympathie en faveur de cette héroïque nation. S. M. et le duc de Nemours se sont retirés vers onze heures; le duc d'Orléans

court depuis une quinzaine environ, à raison de 24,000 fr. de dépense par jour, s'est enfui devant le prince voyageur. Malgré les efforts réunis du maire Emile Kœchlin et du représentant Dolfus, c'est toujours ce maudit cri de *vive la République* qu'il a fallu entendre pousser unanimement par des milliers d'ouvriers et de gardes nationaux.

Nous nous permettrons ici une remarque, c'est que M. Bonaparte, pressé sans doute d'échapper dans chaque localité à ces clameurs républicaines, si mal sonnantes à ses augustes oreilles, a continuellement devancé l'heure fixée sur les programmes pour son arrivée et surtout pour son départ.

C'est ainsi qu'il a fait son entrée à Mulhouse beaucoup plus tôt qu'on ne le pensait et qu'il en est parti à quatre heures au lieu de six, n'ayant pas jugé à propos de visiter les trois établissements industriels, où sa présence avait cependant été annoncée par l'autorité.

Dans notre prochain numéro nous pourrions dire comment M. Bonaparte aura été reçu sur son *champ de bataille* de Strasbourg, notre humble plume pourra même l'accompagner jusqu'à Lunéville, où elle aura la douleur de ne rencontrer ni l'habit brodé de M. le maire de Remiremont, ni la garde nationale de cette ville anarchique.

A propos de Lunéville, où M. le préfet Dépercy a dû se rendre hier, il nous revient en mémoire un discours que nos lecteurs connaissent déjà, mais qui doit avoir de nouveau pour eux tout le mérite de l'à-propos. Que l'ex-insurgé d'Arbois nous pardonne donc cette redite, qui ne sera sans doute pas la dernière.

C'est aux conseillers municipaux de Remiremont que les paroles mémorables qui suivent ont été adressées par M. Dépercy avant le 10 décembre 1848:

« Le général Cavaignac est le seul homme qui puisse consolider la République. Messieurs, j'ai habité la Suisse, j'ai connu, beaucoup connu le prince Louis, c'est un homme nul, sans moyens, nous serions la risée de l'Europe, des autres nations, si la France avait un pareil homme pour présider à ses destinées; sa nomination serait le triomphe de tous les intrigants qui ont flâté ses passions et qui en ont profité: ce serait la ruine de notre pays. Sauvons le principe républicain, que tuerait un prétendant, forcément. »

Après une telle citation, que pourrions-nous dire? Il faut tirer l'échelle.

SELME DAVENAY.

Département.

EPINAL. —

La session de la cour d'assises commencera le 2 septembre par l'affaire du *Peuple vosgien*.

C'est M. Lemarquis, avocat à Epinal, qui est chargé de la défense du citoyen Thérin.

L'ouverture de la chasse dans le département des Vosges est fixée au 8 septembre prochain.

La perception de Ville-sur-Ilion, devenue vacante par suite du décès de M. Jacquot, vient d'être donnée à M. de Finance, ancien militaire.

C'est le dimanche 8 septembre prochain que le

» a continué à danser jusqu'à minuit. Le bal ne s'est terminé qu'à quatre heures du matin. Le beau sexe accouru à cette fête nationale de tous les points de notre département a contribué puissamment à embellir cette soirée. »

(Numéro du 18 juin.)

Le lendemain, 16, après déjeuner, Louis-Philippe et les princes, suivis de leur état-major, se rendirent au Champ-de-Mars. Ce lieu, ordinairement désert, présentait en ce moment l'aspect d'une forêt de baïonnettes. On y voyait, rangés en bataille sur trois lignes, au nombre de 6,000 hommes environ, les bataillons de gardes nationaux des arrondissements de Neufchâteau, Remiremont, Epinal, ayant en tête leur artillerie et cavalerie; plus loin un régiment de dragons déployait ses escadrons étincelants; une multitude compacte, où l'on voyait mêlés les costumes de la plaine et ceux de la Montagne, formait l'encadrement de ce tableau.

Lorsque Louis-Philippe et ses fils purent contempler ce spectacle du haut de l'estrade qui leur avait été préparée; lorsqu'ils entendirent les acclamations de ces milliers d'hommes, les cris frénétiques de: *Vive le roi!* s'élever à leur aspect comme les mugissements d'une mer agitée, ils durent se croire véritablement les élus de la nation qui les accueillait avec de pareils transports.

Et cependant, 17 ans plus tard, ce même roi si adulé de vant, vieux et infirme, prendre à son tour le chemin de l'exil, chassé par la révolution du mépris!

Après avoir vu défiler devant lui ces masses armées, et rendu la visite obligée aux principaux établissements publics, Louis-Philippe quitta le chef-lieu des Vosges vers 4 heures du soir, pour se rendre à Lunéville.

A la sortie du département, même cérémonial qu'à l'en-
trée.

Concours agricole de l'arrondissement d'Epinal tiendra sa séance annuelle.

REMIREMONT. —

Jeudi dernier notre ville a eu le bonheur de posséder dans ses murs, deux erreurs du suffrage universel, MM. Febvrel et Resal. Ces illustres représentants des Vosges étaient venus augmenter par leur présence l'éclat de la distribution des prix du collège, qui a eu lieu ce jour-là.

Nous aurions aimé à rendre compte de cette cérémonie toujours intéressante pour nous autres démocrates, qui aimons la jeunesse et qui avons foi en elle, mais M. le principal du collège de Remiremont n'a pas jugé à propos d'inviter le *Peuple Vosgien* à une solennité où la presse, cependant quelle que soit sa couleur politique, a toujours eu sa place marquée dans toutes les villes civilisées de la France.

Est-ce que le *Peuple Vosgien* n'existerait décidément pour certaines gens que lorsqu'ils ont besoin de ses réclames?

— La présence simultanée dans Remiremont de deux représentants réactionnaires n'a donné lieu à aucune réjouissance publique. Jeudi soir la ville n'était pas illuminée.

— Le concert de M. et M^{me} Legros n'aura pas lieu dimanche à Remiremont. Il ne s'est pas trouvé dans cette ville 60 souscripteurs à 2 fr. pour entendre des artistes dont Paris lui-même ne dédaignerait certainement pas le talent.

Nous ne perdons pas toutefois l'espoir d'entendre ici le couple virtuose. Que M. et M^{me} Legros ne s'adressent plus seulement à l'aristocratie; qu'ils fassent appel à toutes les classes, au moyen de prix différents, et nous leur garantissons une recette convenable et un nouveau succès de bon aloi.

— Une troupe dramatique, peu nombreuse mais composée d'artistes intelligents sous la direction de M. Chaudier, donne en ce moment des représentations à Remiremont, dans la salle de l'Abbaye. Nous avons assisté hier à son début qui nous a semblé de bon augure. Il y avait du monde et l'on a été satisfait du spectacle qui s'est terminé on ne peut plus gaiement par une charmante folie du théâtre Montansier, le *Caporal et la Paysé*, dans laquelle Mlle Maria, MM. Achard, Chaudier et André ont fait assaut de verve comique. Nous avons remarqué dans le drame qui précédait cette bouffonnerie un acteur nommé... Frédéric qui a de la chaleur et qui paraît sentir vivement ce qu'il dit.

Avec le peu de ressources matérielles qu'offre aux artistes dramatiques le théâtre de Remiremont, ils leur faut une grande intelligence pour rendre le spectacle supportable; le public et la critique ne sauraient donc être trop indulgents envers eux.

La seconde représentation aura lieu dimanche prochain, elle se composera de: *Don César de Bazan*, drame de la porte Saint-Martin, du *Mariage extravagant*, et d'une autre petite pièce.

Chronique des départements limitrophes:

STRASBOURG. — Le conseil général des ponts-et-chaussées vient d'approuver le projet des stations intermédiaires à construire sur le chemin de fer de Paris à Strasbourg, dans la cinquième section, comprise entre la limite du département de la Meurthe et le débarcadère de Strasbourg. Ces établissements seront au nom-

Rambervillers avait aussi son arc de feuillage et ses maisons pavoisées. Un fait digne de remarque et que l'on a pu également observer lors de la révolution de février, dans plus d'une ville de notre connaissance, c'est que les maisons des légitimistes se distinguaient entre toutes par le nombre de leurs drapeaux; le roi descendit de voiture au bruit des salves d'artillerie, passa la revue de la garde nationale de Rambervillers et de celles de l'arrondissement de Saint-Dié, fortes ensemble de plus de 2,000 hommes, après quoi il se dirigea vers l'hôtel-de-ville.

La harangue de M. le maire qui rappela à Louis-Philippe que, les premiers dans les Vosges, les habitants de Rambervillers l'avaient demandé pour roi, tant ils étaient persuadés que lui seul pouvait rendre la France vraiment libre et heureuse. « Aujourd'hui, dit-il en finissant, je viens, avec le conseil municipal, remercier votre majesté d'avoir sacrifié sa tranquillité à la nôtre, lui témoigner tout le bonheur que nous éprouvons de le voir un instant parmi nous; lui renouveler le serment de lui être à jamais fidèles. — Votre majesté sait qu'elle peut compter sur les Vosgiens. *Vive le roi!* »

Le maire de la ville de Saint-Dié, M. Houël, lut aussi une adresse dans laquelle sortant des banalités qui forment le fond de ces discours d'apparat, il réclamait hautement des mesures de rigueur contre le parti républicain. Voici ce discours, tel que le *Moniteur* l'a conservé à l'histoire.

« Sire, la ville de Saint-Dié, dont je suis heureux d'être aujourd'hui l'interprète, est jalouse aussi d'offrir à votre majesté l'assurance de son dévouement et de sa fidélité.

» Au milieu des témoignages bien sincères de l'allégresse que fait éclater votre présence, disparaît le sentiment d'inquiétude et de malaise qui règne encore dans la classe id-

bre de sept dans les localités ci-après : Saverne, Steinbourg, Dettwiller, Hochfelden, Mommenheim, Brumath et Vendenheim. Chaque station sera distante l'une de l'autre de six kilomètres environ. Celle de Saverne sera une station principale. Elle sera construite aux abords de la promenade publique et vis-à-vis du château du cardinal de Rohan.

— Le 20, le régiment de lanciers, en garnison à Haguenau, a dû arriver à Strasbourg. Le 4^{er} escadron, l'état major et la musique resteront dans la ville même. Les trois autres escadrons seront cantonnés à Schiltigheim, Bischheim et Hœhnheim. Après le départ du président de la République, le régiment retournera dans sa garnison, à Haguenau.

THANN. — Dans la matinée de lundi dernier, un violent orage est venu fondre subitement sur notre ville et les environs. Entre dix et onze heures du matin, le tonnerre a grondé d'une manière si effroyable que toutes les maisons en ont été ébranlées, et bientôt après on a appris que la foudre venait de tomber sur l'une des hautes cheminées de la fabrique de produits chimiques de M. Kestner, qu'elle a gravement lézardée. Mais là ne s'est point borné l'effet de la commotion. A Leimbach, un journalier, travaillant dans la propriété d'un de nos concitoyens, atteint par l'influence du fluide électrique, a été écrasé et est resté sans mouvement pendant plus d'un quart d'heure, de sorte que ses compagnons le croyaient mort. Sur un point opposé, un habitant de notre ville, vieillard de plus de quatre-vingts ans, en a également été atteint et l'effet sur sa personne

fut tel, que, ramené sur une voiture, après être revenu à lui, il ne se rappelait nullement où il avait été ni ce qui lui était arrivé.

Du reste, cet orage n'a point causé d'autres dégâts. LANGRES. — Par arrêté du préfet de la Haute-Marne, la compagnie d'artillerie de la garde nationale de Langres vient d'être suspendue, à cause du refus qu'elle aurait fait de se réunir en armes le jour du passage du général Castellane.

— Un convoi de Bas-Bretons traversait avant-hier Paris pour se rendre en pèlerinage à Wiesbaden; on annonce également que le comité légitimiste, présidé par M. de Larochejacquelein, vient d'embrigader 600 pauvres diables, cochers de voitures publiques, omnibus, etc., dans le même but.

Chacun de ces hommes reçoit, outre ses frais de voyage, qui sont à la charge du comité, une prime de 100 fr. qui lui sera compté au retour. Un de ces hommes hésitait; C. lui dit un autre, qu'est-ce que cela fait? Tu verras le Bordeaux à Wiesbaden et au retour tu le boiras avec leur argent.

Vive l'appel au peuple!

BOURSE DU 16 AOUT 1850.

Table with 2 columns: instrument and price. 3 p. 0/0 comptant... 58 40; 5 p. 0/0 comptant... 97 10

Le Rédacteur-Gérant, SELME DAVENAY.

ANNONCES.

A CÉDER.

Un fonds de commerce de mercerie très-bien achalandé dans un quartier très-populeux, rue du Grand-Rualménil, à Epinal, en face la grande fontaine.

On consentirait un long bail et à des conditions avantageuses.

S'adresser franco à M^{me} veuve Leclerc Maudru.

PURGATIF BARÉ. S. gros comme une lentille, 1 fr. faubourg Saint-Denis, 9, et les pharm. — Injection SAFROY, la seule approuvée, 5 fr. Rob, 5 fr.

MALADIES DES YEUX.

Il n'est pas de remède plus efficace pour les prévenir et les combattre que la pommade de la veuve FARNIER, qui compte un siècle d'expérience. La vente en est régulièrement autorisée; tout contre-facteur sera poursuivi.

- DEPOTS: A Epinal, chez SAGAIRE jeune; A Remiremont, Hospice civil; A Saint-Dié, M. RAOUL, pharmacien; A Rambervillers, M. THOUVENIN; Saint-Avold, M. VENSBACK, pharmacien.

ACTIONS

40 fr. et de 25 fr. au Porteur,

RUE NEUVE SAINT-AUGUSTIN, 20.

LA CALIFORNIE

compagnie commerciale maritime,

ET POUR L'EXPLOITATION

DES MINES D'OR ET DE MERCURE.

Capital social : TROIS MILLIONS.

Garanti 1° par les terrains que la Compagnie possède en Californie sur le lac Tulares et la rivière Porciuncula; 2° par les navires qu'elle va acquérir, et 3° par les marchandises qu'elle reçoit en paiement de ses actions de cent francs.

Gérants de la C^{ie} VIGOUREL et C^{ie}, banquiers.

La Compagnie a pour principal but le commerce d'exportation. Elle reçoit en conséquence toutes les marchandises qui lui sont offertes en paiement de ses actions de 100 fr. Il est de l'intérêt des producteurs, des manufacturiers et des fabricants que leurs produits soient les premiers à profiter du débouché nouveau que leur offre LA CALIFORNIE. Cet intérêt leur sera conservé en s'adressant à la Compagnie qui, dans ses comptoirs à SAN FRANCISCO, a l'écoulement assuré et facile de tous les produits de nos fabriques.

La Compagnie exploitera aussi les mines d'or et de mercure, les terrains et les sables aurifères, mais elle a limité à 500 le nombre des associés travailleurs. — Elle leur assure 50 p. 100 du produit brut de leurs travaux,

dustrielle surtout; le malaise existe cependant, sire, et nous devons vous le dire, puisque vous cherchez la vérité. Mais la cause du mal est connue, et nous savons toute votre sollicitude pour la conjurer.

» Pleins de confiance dans votre fermeté et dans votre haute sagesse, nous espérons que bientôt la sévère répression des instigateurs de troubles et la certitude d'une paix solide et honorable auront fait naître la prospérité, qui fait la gloire et la force des rois. »

C'était, en flateur adroit, placer Louis-Philippe sur son véritable terrain. Le roi promit à M. Houël d'employer tous ses efforts pour réprimer les agitations intérieures et assurer le maintien de l'ordre public; puis il s'écria que les agitateurs apprendraient bientôt qu'ils avaient tout à perdre et rien à gagner. » Ainsi, grâce aux insinuations haineuses de M. Houël, le voyage du roi dans les Vosges, commencé sous les auspices de paix et de conciliation, se termina par des paroles de vengeance, et le dernier mot que prononça Louis-Philippe en sortant du département fut un cri de guerre et de défi jeté aux auteurs de cette révolution à laquelle il devait une couronne.

Tels furent les principaux épisodes de la visite que nous fit Louis-Philippe au commencement de son règne. Sur son passage, il n'aperçut que des visages confiants et sympathiques, il n'entendit que des paroles adulatrices. Si quelques esprits moins oublieux des choses du passé se souvinrent en ce moment de l'aide-de-camp transfuge de Dumouriez, ils durent contenir soigneusement l'expression de leurs justes défiances, malvenus auraient été ceux qui, dans les profondeurs de l'horison, eussent alors signalé le point imperceptible, présage de la tempête qui devait balayer la nouvelle dynastie.

et pour rendre leur labeur moins pénible et plus lucratif, la Compagnie a acquis des machines brevetées pour l'extraction et l'amalgamation de l'or; à l'aide de ces machines qui sont sa propriété exclusive, le produit ordinaire des travailleurs est centuplé.

D'après des calculs établis sur des chiffres incontestables, les actions donneront quatorze capitaux pour un qui, multipliés par la durée de la société, assurent une somme de 1,260 fr. aux actions de DIX FRANCS, soit 140 fr. par an, et celles de CENT FRANCS, douze mille six cents francs.

Le premier départ de 150 travailleurs s'effectuera sur un des navires de la Compagnie, entièrement affrété par elle, du 1^{er} au 15 septembre prochain.

M. Bonaparte trouvera-t-il dans la promenade à travers les départements de l'Est, les mêmes témoignages de dévouement qu'y reçut Louis-Philippe, il y a dix-neuf ans?

Il est permis d'en douter.

Louis-Philippe succédait à une dynastie ramenée par l'étranger... Sa présence sur le trône était pour lors aux yeux de la nation une garantie infaillible contre le retour de l'influence nobiliaire et clérical; c'était de plus un port assuré contre les orages de cette République, dont les calomnies royalistes avaient fait un fantôme sanglant, marchant escorté de la famine et du bourreau.

Combien est différente la position de M. Bonaparte.

Nous l'avons vue à l'œuvre, cette terrible République: pour son joyeux avènement elle a fait grâce à ses persécuteurs. Ses premiers pas n'ont été marqués que par des actes de générosité et de clémence. — Depuis bientôt deux ans que M. Bonaparte gouverne, qu'avons-nous vu? A l'extérieur, Rome, notre sœur en République, livrée aux fureurs de la réaction sacerdotale; à l'intérieur, l'instruction, c'est-à-dire la vie et l'âme des générations naissantes, jetée en pâture aux jésuites; la moitié des Français, à peine émancipés par le suffrage universel, rejetée dans la vile multitude; la nation de nouveau séparée en deux camps.

Voilà, en deux mots, ce que le prince-président vient offrir à l'admiration des populations! Franchement, prince, je trouve que vous vous abusez sur vos mérites, et pour tout dire, je crois que, s'il me fallait opter, je préférerais encore les lauriers de Jemmapes et de Valmy à ceux du héros de Strasbourg et de Boulogne.

Vous tenez, dites-vous, à connaître les sentiments du peuple; vous voulez vous enquerir de ses besoins, de ses vœux, et c'est pour cela que vous voyagez. Si ce désir est sincère,

Des maisons, des tentes, des outils de toutes sortes et des vivres abondants seront expédiés à ce premier départ.

Un directeur, un ingénieur, un aumônier, un médecin et un pharmacien accompagneront cette première expédition.

Dans ces conditions, il le faut reconnaître, aucune Compagnie n'offre plus de garanties sérieuses; aucune ne s'est plus préoccupée de l'avenir de ses associés et du soin à apporter à une bonne administration qui seule serait une assurance de succès.

Envoyer un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris, à l'ordre de MM. VIGOUREL et Cie, rue Neuve-Saint-Augustin, n° 20. (Affranchir.)

hâtez-vous donc de conjurer ce cortège doré qui fait voler la poussière sur vos pas; renoncez à ce vain fracas de cloches et de canon qui signale en tous lieux votre approche. Ce n'est point à distance et à travers une triple haie de baïonnettes que l'on converse avec le peuple. Et tenez, puisque je suis en train de conseils, voulez-vous que je vous donne le meilleur de tous? On lit dans les Mille et une nuits qu'au déclin du jour, le calife de Bagdad, suivi d'un ami fidèle, aimait à quitter son palais par une porte dérobée et à parcourir sous un déguisement les rues de sa capitale. Dans ces promenades nocturnes, souvent il apprenait ce que les ministres de tous temps ont un si grand intérêt à cacher à leurs seigneurs et maître: l'austère vérité. Imitiez cet exemple. L'Elysée ne manque pas de portes secrètes, et, à défaut de visir Giafar, votre fidèle Carlier vous servira d'escorte. Pour mieux tromper tous les regards, endossez de rechef cette blouse maculée de plâtre que vous portiez en fuyant de Ham et qui métamorphosa le futur président de la République en maçon limousin; votre reconnaissance doit l'avoir conservée. Sous ce costume populaire, pénétrez dans la mansarde de l'ouvrier, asseyez-vous près de son établi, et ne craignez point de l'interroger. Là, dans une heure d'entretien familier, vous en saurez plus que ne vous en apprendront cent voyages officiels. Si alors vos illusions élyséennes ne s'évanouissent pas complètement, si vous ne comprenez pas où vous entraînent ces détestables passions signalées ppr M. Barrot, du haut de la tribune française, c'est que, semblable à ces idoles de bois dont parle la bible, vous auriez des oreilles pour ne point entendre et des yeux pour ne point voir.

Sur ce, mon prince, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

GOERIE D'ESPINAUX.

Remiremont, Imp. et Lith. Mougin.